

De : [Responsable Accés](#)  
A : [REDACTED]  
Cci : [St-Martin, David](#); [Lachance, Geneviève](#); [Duval, Nathalie](#)  
Objet : Demande d'information  
Date : 20 février 2023 13:46:00  
Pièces jointes : [2023-10168-Liste\\_articles.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)  
[2023-10168\\_PJ\\_complet.pdf](#)

---

Québec, le 20 février 2023

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

**Référence : Dossier 2023-10168**

[REDACTED],

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 31 janvier 2023, laquelle est rédigée ainsi :

*« Une liste des titres de toutes les notes d'information préparées pour le ministre Eric Girard entre le 3 octobre 2022 et le 30 janvier 2023. »*

*Et faisant suite à une demande de précision transmise le 1<sup>er</sup> février qui se lit ainsi : notes rédigées pour le ministre des Finances et aussi ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise, à propos de la communauté anglophone.*

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2,1) (« Loi sur l'accès »), le ministère des Finances détient des documents relativement à votre demande. Vous trouverez, ci-joint, un document de 22 pages avec les renseignements demandés.

Toutefois, certains documents, incluant des éléments caviardés, ne peuvent être transmis puisque :

- Leur divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement;
- Certains renseignements proviennent d'un tiers;
- Il s'agit d'analyses dont la divulgation risquerait d'avoir un effet sur une procédure judiciaire;
- Il s'agit de communications d'un membre du Conseil exécutif à d'autres membres de ce conseil;

- Certains documents ont été produits pour le compte du ministre;
- Ils contiennent des avis ou des analyses rédigées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours.

Ils sont donc protégés conformément aux articles 19, 24, 32, 33, 34, 37, 39 de la Loi sur l'accès.

Enfin un document contient des renseignements qui relèvent de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à communiquer avec la personne responsable de l'accès à ce propos.

### **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Madame Dominique Breton, sous ministre adjointe  
Direction générale des affaires institutionnelles et des opérations  
Édifce Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 3e étage  
Québec (Québec)  
G1S 2M1  
Téléphone : 418 266-8864  
Télécopieur : 418 266-7024  
Courriel : [Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

### **David St-Martin**

Directeur général  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

### **Direction générale de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat**

Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est, 8<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 3H4  
Tél.: 418 643-1229  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

## RECENSEMENT 2021 ET NOMBRE D'AYANTS DROIT ANGLOPHONES

---

### OBJET

- En 2021, le Québec comptait 1,25 million de personnes ayant l'anglais comme première langue officielle parlée d'après les données du dernier recensement de la population par Statistiques Canada. Parmi ceux-ci, combien sont des ayants droits?

### CONTEXTE

- Un Québécois d'expression anglaise est un citoyen dont la première langue parlée est l'anglais. La première langue parlée était jusqu'alors un concept linguistique dérivé de trois questions linguistiques du recensement soit : la connaissance du français et de l'anglais, la langue maternelle et la langue parlée à la maison.
- Selon la définition de la première langue parlée à la maison, les Québécois d'expression anglaise représentent plus d'un million d'individus (1 254 000) et comptent pour environ 14,9 % de la population du Québec.
- En 2016, divers représentants d'associations, de conseils scolaires et de communautés de langue officielle francophone en situation minoritaire ont demandé au gouvernement du Canada et à Statistique Canada l'ajout de questions au Recensement de 2021 afin d'estimer les besoins en matière d'éducation au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et, plus précisément, de dénombrer les enfants d'ayants droit en vertu de l'article 23 (1) de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte).
- En effet, l'article 23 de la Charte impose des obligations linguistiques à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces gouvernements ont le devoir de légiférer pour mettre en place un système scolaire conforme aux droits de la minorité linguistique. La mise en œuvre de l'article 23 (1) (a) n'est pas en vigueur au Québec parce qu'il est conditionnel à l'article 59 de la Charte qui prévoit son entrée en vigueur pour le Québec à la date fixée par proclamation de la Reine ou du gouvernement général.
- Généralement, au Québec, en vertu des articles 73 à 86.1 de la *Charte de la langue française* qui traitent de l'accès aux écoles de la minorité anglophone, seuls ces enfants peuvent avoir accès à une école anglophone au Québec :
  - Un enfant dont un parent est citoyen canadien et a reçu la majeure partie de son enseignement primaire en anglais au Canada,
  - Un enfant dont un parent est citoyen canadien si l'enfant a reçu la majeure partie de son enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada,
  - Les frères et sœurs d'un enfant tel que décrit au point précédent,
  - Un enfant dont un parent a fréquenté une école au Québec après le 26 août 1977 et que ce parent aurait été admissible à l'école anglophone à ce moment.
- Les données du recensement de 2021 qui concernent cet aspect seront diffusées par Statistique Canada le 30 novembre 2022, toutefois elles ne permettront pas de dénombrer avec précision le nombre d'ayants droit anglophones puisque seuls les enfants d'ayants droit y sont comptabilisés.

## ANALYSE ET COMMENTAIRES

- [REDACTED]
- [REDACTED]
  - [REDACTED]
  - [REDACTED]
  - [REDACTED]
  - [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
  - [REDACTED]
  - [REDACTED]

## CONCLUSION

- [REDACTED]

- [REDACTED]
- █ [REDACTED]
- █ [REDACTED]
- █ [REDACTED]

## DONNÉES SUR LA MIGRATION ET LA MOBILITÉ, 2016-2021

---

### OBJET

Le 26 octobre 2022, Statistique Canada a publié des données sur l'immigration et la mobilité qui ont été recueillies dans le cadre du Recensement du Canada de 2021. Cette note donne un premier aperçu de ces données en mettant l'accent sur les groupes linguistiques au Québec.

### CONTEXTE

#### *Immigration*

- En 2021, les immigrants représentent 23 % de la population canadienne, soit la proportion la plus élevée de l'histoire du Canada et la plus élevée parmi les pays du G7.
- Au cours de la période 2016-2021, le Québec a attiré 15,3 % d'immigrants au Canada, ce qui est inférieur à sa part de la population canadienne (22,9 %).
- Parmi les 202 740 immigrants arrivés au Québec entre 2016 et 2021, 54,5 % étaient francophones, 25,5 % étaient anglophones et 5,3 n'étaient ni francophones ni anglophones. Un peu plus d'un immigrant récent au Québec sur sept (14,7 %) avait une identité linguistique mixte anglais-français.
- Montréal a maintenu sa position de 2<sup>e</sup> destination métropolitaine canadienne pour les immigrants récents au cours de la période 2016-2021, mais sa part est passée de 14,8 % en 2016 à 12,2 % en 2021. La part des immigrants dans les autres régions métropolitaines du Québec (Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières, Québec) est demeurée inchangée au cours de cette période.

#### *Migration interprovinciale*

- Pour la période 2016-2021, le Québec a connu une perte nette de population due à la migration interprovinciale. Au cours de cette période, un total de 83 760 personnes sont arrivées au Québec en provenance d'autres juridictions canadiennes tandis que 90 235 ont déménagé du Québec vers une autre province ou un territoire canadien. La perte nette sur cette période était de 6 475 personnes.
- Un examen plus approfondi du profil linguistique de ces migrants interprovinciaux révèle une tendance surprenante. Pour la première fois en plus de 50 ans, un plus grand nombre d'anglophones se sont installés au Québec (34 301) qu'ils ne l'ont quitté (32 025) pour un gain net de 2 276 personnes.
- Le gain net pour les migrants interprovinciaux anglophones a été contrebalancé par la perte nette de 8 243 personnes de langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Au cours de cette période, 18 414 allophones sont arrivés au Québec en provenance des autres provinces tandis que 26 658 sont partis du Québec.

### RECOMMANDATION – ÉLÉMENTS DE RÉPONSE SUGGÉRÉS

- 

- 

## DÉFINITIONS DES QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE (QEA)<sup>1</sup>

### Principaux messages

### LES TROIS DÉFINITIONS

- Par rapport à d'autres parties du monde, le Canada et le Québec possèdent une richesse en matière de données sur la langue sans doute en raison des préoccupations de longue date quant à la pérennité et au statut de la langue française.
  - Depuis le recensement du Canada de 1901, la population est interrogée sur sa langue maternelle.
  - De 1971 à 2021, un certain nombre de questions concernant la langue ont été ajoutées, notamment la langue parlée à la maison et les langues utilisées au travail.
- Cette note présente une description de trois grands concepts linguistiques pour lesquels des données sont facilement disponibles :
  - première langue officielle parlée;
  - langues utilisées le plus souvent à la maison.
  - langue maternelle;
- Des tableaux en annexes présentent le nombre et le pourcentage de locuteurs par groupe linguistique pour le Québec et ses régions administratives pour ces concepts.
- Au-delà des définitions des groupes linguistiques présentées dans cette note, il existe également un certain nombre d'indicateurs linguistiques qui peuvent être déployés pour mieux comprendre le statut et la vitalité d'une langue particulière.
  - Par exemple, l'**indice de continuité linguistique** mesure la tendance d'une langue apprise comme langue maternelle à continuer à être utilisée à la maison.
  - De même, le **taux de transmission intergénérationnelle** mesure la tendance des parents à transmettre leur(s) langue(s) maternelle(s) à leurs enfants.
- Le concept « d'ayants droits » n'est pas présenté dans cette analyse car il n'existe aucune base statistique ou source de données pour ce concept. « Ayant droits » est une détermination administrative des parents qui sont potentiellement éligibles pour envoyer leurs enfants dans une école de la minorité de langue officielle (anglais au Québec et français hors Québec).
  - Pour la première fois, le Recensement du Canada de 2021 comprend un bloc de questions qui aideront à prévoir la clientèle potentielle admissible à l'enseignement dans la langue de la minorité. La publication initiale des données pour ce bloc de questions est prévue pour le 30 novembre 2022.
  - L'analyse de ces données permettra d'estimer le nombre d'enfants éligibles à la scolarisation. Il ne fournira pas d'estimation des personnes admissibles à recevoir des services gouvernementaux.

<sup>1</sup> Comme le recensement permet des réponses multiples aux questions linguistiques, nous avons appliqué la méthodologie standard de répartition égale des réponses multiples entre les langues déclarées.

Les Québécois d'expression anglaise - trois concepts linguistiques Québec et les régions administratives, 2021				
Région	Total	Première langue officielle parlée	Langue parlée à la maison	Langue maternelle
Québec	8 406 905	1 253 578	986 284	736 872
Montréal	1 980 015	692 113	533 488	365 023
Montérégie	1 419 875	188 583	155 807	126 974
Capitale-Nationale	748 030	17 568	12 229	13 933
Laurentides	630 585	47 013	40 567	35 590
Lanaudière	523 980	17 488	13 970	13 116
Estrie	488 605	40 918	38 095	36 889
Laval	434 645	104 520	74 129	42 219
Chaudière-Appalaches	427 690	5 058	3 708	4 913
Outaouais	400 975	83 125	82 083	66 018
Saguenay-Lac-Saint-Jean	272 915	2 153	1 663	2 276
Mauricie	268 920	4 213	3 023	3 890
Centre-du-Québec	246 825	3 488	2 517	3 258
Bas-Saint-Laurent	196 545	1 468	1 103	1 606
Abitibi-Témiscamingue	145 705	5 763	5 323	5 374
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	88 530	7 738	7 318	7 615
Côte-Nord	87 420	5 303	4 353	4 310

## PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE

- La variable **première langue officielle parlée** est dérivée des trois questions du recensement sur la connaissance des langues officielles, la langue parlée le plus souvent à la maison et la langue maternelle.
- Selon la définition de la première langue officielle parlée, il y avait 1,3 million Québécois d'expression anglaise en 2021. Ce groupe représente 14,9 % de la population du Québec, ce qui représente une augmentation par rapport au 1,1 million (13,7 %) déclaré en 2016.
  - Lorsque l'on regarde l'ensemble des régions, ce sont Montréal (32,6 %), Laval (21,8 %) et l'Outaouais (18,7 %) qui affichent des parts de population supérieures à la moyenne québécoise.
  - Dans plusieurs régions (Capitale-Nationale, Mauricie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent), la population de PLOP anglais représente moins de 2 % de la population de leur région.

## LANGUE PARLÉE LE PLUS SOUVENT À LA MAISON

- La **langue parlée le plus souvent à la maison** désigne la langue que la personne parle le plus souvent à la maison au moment de la collecte des données.
- En 2021, il y avait 986 000 Québécois qui utilisaient le plus souvent l'anglais à la maison. Ce groupe représente 11,7 % de la population du Québec et a connu une croissance de 9 % entre 2016 et 2021.
  - Sur une plus longue période, on peut observer une diminution de la population utilisant l'anglais comme langue d'usage de 14,7 % en 1971 à 11,7 % en 2021.
- Plus de la moitié des Québécois qui utilisent l'anglais comme langue la plus fréquente à la maison habitent à Montréal (533 000) mais on compte aussi un nombre important en Montérégie (156 000), en Outaouais (82 000), à Laval (74 000), dans les Laurentides (41 000) et en Estrie (38 000).

## LANGUE MATERNELLE

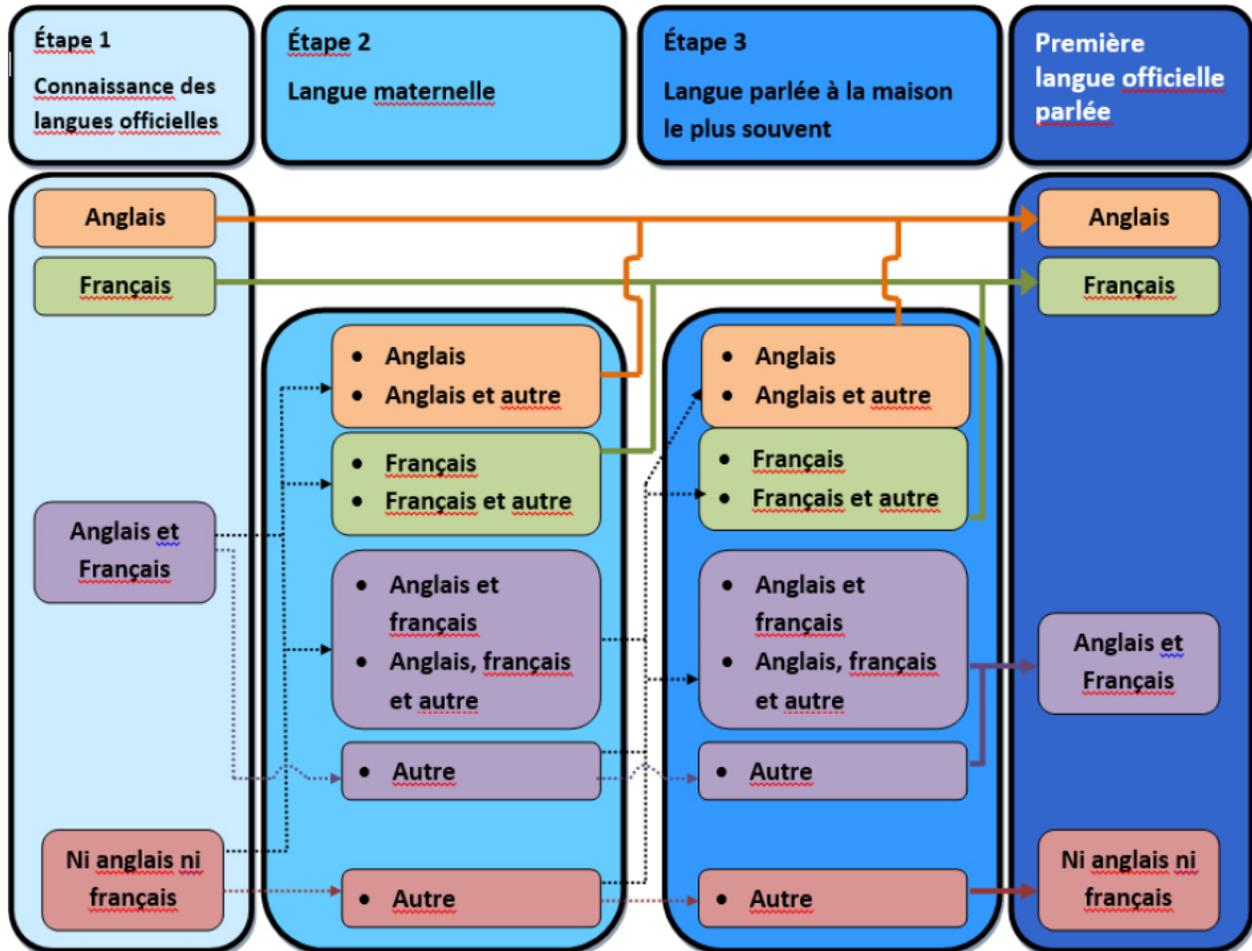
- La **langue maternelle** est la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par la personne au moment où les données sont recueillies.
- En utilisant la définition de la langue maternelle, on peut observer que ce sont 736 872 Québécois qui ont déclaré l'anglais comme langue maternelle en 2021.
  - Entre 2016 et 2021, on observe un taux de croissance de 8 % pour cette population. Sur une période plus longue, de 1971 à 2021, nous pouvons observer une baisse substantielle de 13,1 % en 1971 à 8,8 % en 2021.
  - Étant donné que le concept de langue maternelle est la plus ancienne question linguistique du recensement du Canada, on peut remonter à 1901 où l'on peut observer que la population de langue maternelle anglaise représentait 17,4 % de la population du Québec, soit près du double de son poids en 2021.

## RECOMMANDATION

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
  - [REDACTED]
  - [REDACTED]
  - [REDACTED]
- [REDACTED]
  - [REDACTED]

## ANNEXE 1 - PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE

La variable « **première langue officielle parlée** » est dérivée des trois questions du recensement sur la connaissance des langues officielles, la langue parlée le plus souvent à la maison et la langue maternelle. Le graphique ci-dessous révèle l'algorithme utilisé pour dériver la première langue officielle parlée.



Source : <https://www.statcan.gc.ca/fr/concepts/fig1>

Première langue officielle parlée, Québec et les régions administratives, 2021							
région	total	anglais	français	aucun	anglais (%)	français (%)	aucun (%)
Québec	8 406 905	1 253 578	7 074 328	79 000	14,9 %	84,1 %	0,9 %
Montréal	1 980 015	692 113	1 243 478	44 430	35,0 %	62,8 %	2,2 %
Montréal	1 419 875	188 583	1 220 083	11 205	13,3 %	85,9 %	0,8 %
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	88 530	7 738	80 763	35	8,7 %	91,2 %	0,0 %
Côte-Nord	87 420	5 303	81 803	315	6,1 %	93,6 %	0,4 %
Capitale-Nationale	748 030	17 568	728 218	2 250	2,3 %	97,4 %	0,3 %
Laurentides	630 585	47 013	581 448	2 130	7,5 %	92,2 %	0,3 %
Lanaudière	523 980	17 488	505 253	1 245	3,3 %	96,4 %	0,2 %
Estrie	488 605	40 918	445 978	1 690	8,4 %	91,3 %	0,3 %
Laval	434 645	104 520	321 325	8 805	24,0 %	73,9 %	2,0 %
Chaudière-Appalaches	427 690	5 058	421 863	770	1,2 %	98,6 %	0,2 %
Outaouais	400 975	83 125	315 945	1 905	20,7 %	78,8 %	0,5 %
Saguenay--Lac-Saint-Jean	272 915	2 153	270 598	160	0,8 %	99,2 %	0,1 %
Mauricie	268 920	4 213	264 038	680	1,6 %	98,2 %	0,3 %
Centre-du-Québec	246 825	3 488	242 418	920	1,4 %	98,2 %	0,4 %
Bas-Saint-Laurent	196 545	1 468	194 888	190	0,7 %	99,2 %	0,1 %
Abitibi-Témiscamingue	145 705	5 763	139 823	120	4,0 %	96,0 %	0,1 %

Source : Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, basée sur le Recensement du Canada, 2021. Les réponses multiples sont réparties également entre les langues déclarées.

## ANNEXE 2 - LANGUE PARLÉE À LA MAISON

- La langue parlée le plus souvent à la maison désigne la langue que la personne parle le plus souvent à la maison au moment de la collecte des données.

Langue parlée à la maison, Québec et les régions administratives, 2021							
région	total	anglais	français	autres	anglais (%)	français (%)	autres (%)
Québec	8 406 905	986 284	6 653 019	767 612	11,7 %	79,1 %	9,1 %
Montréal	1 980 015	533 488	1 018 763	427 768	26,9 %	51,5 %	21,6 %
Montérégie	1 419 875	155 807	1 159 282	104 817	11,0 %	81,6 %	7,4 %
Capitale-Nationale	748 030	12 229	713 559	22 247	1,6 %	95,4 %	3,0 %
Laurentides	630 585	40 567	569 462	20 552	6,4 %	90,3 %	3,3 %
Lanaudière	523 980	13 970	493 340	16 670	2,7 %	94,2 %	3,2 %
Estrie	488 605	38 095	437 995	12 510	7,8 %	89,6 %	2,6 %
Laval	434 645	74 129	269 924	90 592	17,1 %	62,1 %	20,8 %
Chaudière-Appalaches	427 690	3 708	419 718	4 265	0,9 %	98,1 %	1,0 %
Outaouais	400 975	82 083	296 430	22 473	20,5 %	73,9 %	5,6 %
Saguenay--Lac-Saint-Jean	272 915	1 663	270 028	1 220	0,6 %	98,9 %	0,4 %
Mauricie	268 920	3 023	259 345	6 548	1,1 %	96,4 %	2,4 %
Centre-du-Québec	246 825	2 517	240 187	4 122	1,0 %	97,3 %	1,7 %
Bas-Saint-Laurent	196 545	1 103	194 595	848	0,6 %	99,0 %	0,4 %
Abitibi-Témiscamingue	145 705	5 323	139 150	1 238	3,7 %	95,5 %	0,8 %
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	88 530	7 318	80 885	318	8,3 %	91,4 %	0,4 %
Côte-Nord	87 420	4 353	76 590	6 473	5,0 %	87,6 %	7,4 %

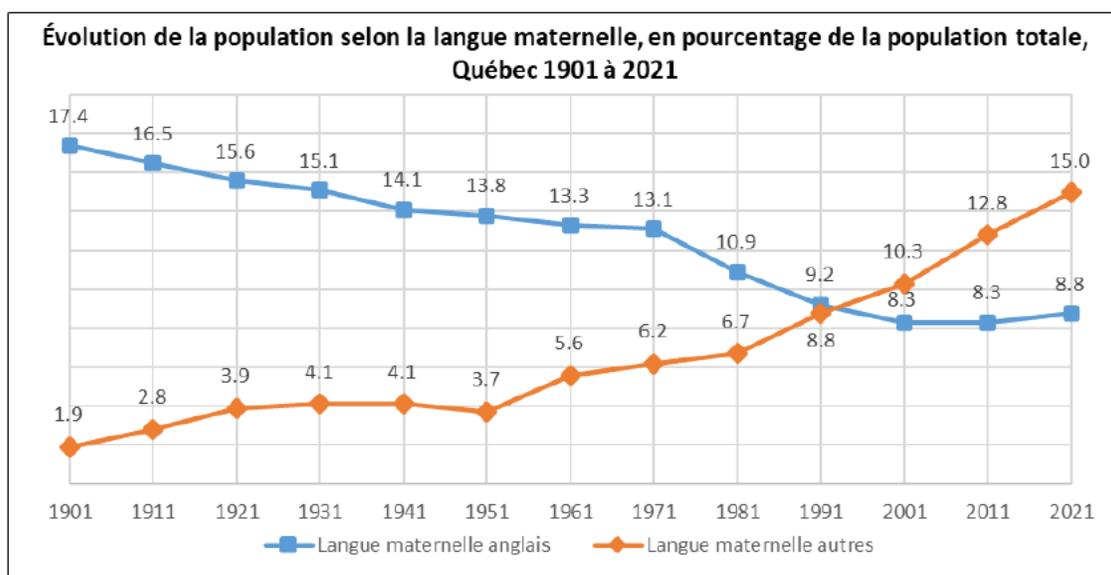
Source : Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, basée sur le Recensement du Canada, 2021. Les réponses multiples sont réparties également entre les langues déclarées.

### ANNEXE 3 - LANGUE MATERNELLE

- La **langue maternelle** est la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par la personne au moment où les données sont recueillies.

Langue maternelle, Québec et les régions administratives, 2021							
région	total	anglais	français	autres	anglais (%)	français (%)	autres (%)
Québec	8 406 905	736 872	6 411 307	1 258 722	8,8 %	76,3 %	15,0 %
Montréal	1 980 015	365 023	921 143	693 853	18,4 %	46,5 %	35,0 %
Montérégie	1 419 875	126 974	1 124 692	168 199	8,9 %	79,2 %	11,8 %
Capitale-Nationale	748 030	13 933	695 015	39 078	1,9 %	92,9 %	5,2 %
Laurentides	630 585	35 590	555 480	39 505	5,6 %	88,1 %	6,3 %
Lanaudière	523 980	13 116	476 601	34 268	2,5 %	91,0 %	6,5 %
Estrie	488 605	36 889	430 329	21 377	7,5 %	88,1 %	4,4 %
Laval	434 645	42 219	238 004	154 427	9,7 %	54,8 %	35,5 %
Chaudière-Appalaches	427 690	4 913	415 453	7 320	1,1 %	97,1 %	1,7 %
Outaouais	400 975	66 018	294 811	40 156	16,5 %	73,5 %	10,0 %
Saguenay--Lac-Saint-Jean	272 915	2 276	268 056	2 583	0,8 %	98,2 %	0,9 %
Mauricie	268 920	3 890	255 048	9 988	1,4 %	94,8 %	3,7 %
Centre-du-Québec	246 825	3 258	237 061	6 506	1,3 %	96,0 %	2,6 %
Bas-Saint-Laurent	196 545	1 606	193 286	1 648	0,8 %	98,3 %	0,8 %
Abitibi-Témiscamingue	145 705	5 374	137 412	2 919	3,7 %	94,3 %	2,0 %
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	88 530	7 615	80 190	725	8,6 %	90,6 %	0,8 %
Côte-Nord	87 420	4 310	74 918	8 188	4,9 %	85,7 %	9,4 %

Source : Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, basée sur le Recensement du Canada, 2021.  
Les réponses multiples sont réparties également entre les langues déclarées.



## CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES AVEC DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION ANGLAISE

### Principaux messages

### MISE EN CONTEXTE

- Les Québécois d'expression anglaises (QEA) souhaitent féliciter le ministre pour sa récente nomination. Plusieurs acteurs clés ont déjà sollicité une rencontre avec le ministre.
- La période de consultations pré-budgétaires commencera bientôt.
- En 2018, le ministre des Finances Carlos Leitao avait organisé l'unique rencontre où les QEA ont explicitement participé aux consultations pré-budgétaires. Ce geste avait été fortement apprécié.
  - Aucune autre consultation pré-budgétaire n'a été fait avec ce groupe depuis.

### CONSIDÉRATIONS

- Le ministre Girard a déjà exprimé son désir d'améliorer les liens avec les QEA.
  - Dans ce contexte, tenir des consultations au sein de la collectivité serait très bien perçu.
- Regional Development Network (RDN) s'est proposé pour coordonner une première consultation le 20 décembre avec les organismes régionaux.

### RECOMMANDATION

- [Redacted]







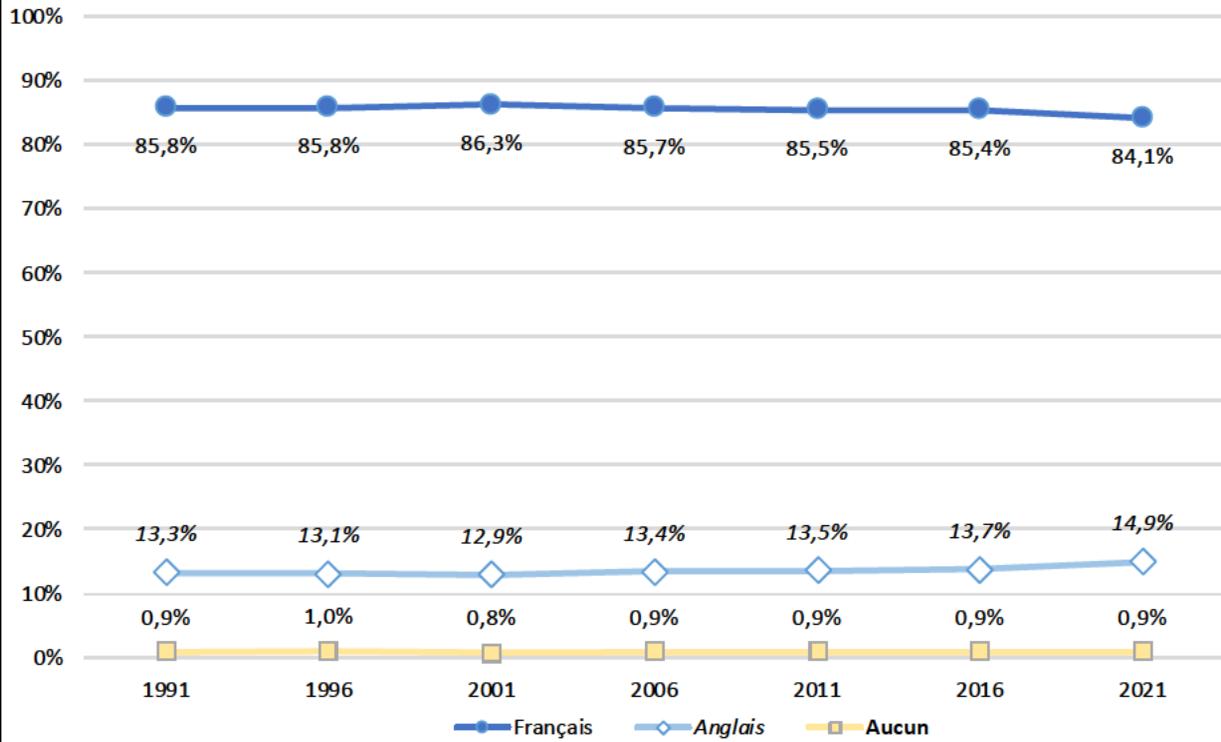
## ÉVOLUTION DE LA POPULATION SELON LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE

### Principaux messages

- Les tableaux ci-joints présentent l'évolution de 1991 à 2021 des populations d'expression française et d'expression anglaise selon le concept de première langue officielle parlée (PLOP) basé sur trois questions du recensement (connaissance du français et de l'anglais, langue maternelle et langue parlée à la maison).
- La part de la population du Québec qui a le français comme PLOP a diminué de 85,8 % à 84,1 % au cours de cette période de trente ans.
- Ceux qui ont l'anglais comme PLOP ont montré une légère baisse au cours de la première moitié de cette période de trente ans, mais ont connu une croissance à la fois en nombre absolu et en pourcentage de la population au cours des quinze dernières années de cette période.
- Ceux qui ont le français comme PLOP représentent un peu moins des deux tiers de la population de l'île de Montréal et les trois quarts de la population de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.
- En ce qui concerne la croissance démographique globale, l'île de Montréal n'a augmenté que légèrement au cours de la période de trente ans (de 1,7 M à 2,0 M) alors que la population de la RMR de Montréal a augmenté à un rythme beaucoup plus rapide (de 2,3 M à 4.2M).

<b>POPULATION SELON LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE</b>							
<b>Ensemble du Québec - 1991-2021</b>							
PLOP	1991	1996	2001	2006	2011	2016	2021
<b>Population (n)</b>							
- Français	5 844 433	6 047 403	6 149 343	6 373 228	6 684 125	6 890 300	7 074 328
- Anglais	904 303	925 833	918 958	994 725	1 058 250	1 103 480	1 253 578
- Aucun	61 565	71 845	57 280	67 955	73 580	72 775	79 000
- Total	6 810 301	7 045 080	7 125 580	7 435 908	7 815 955	8 066 555	8 406 906
<b>Répartition (%)</b>							
- Français	85.8	85.8	86.3	85.7	85.5	85.4	84.1
- Anglais	13.3	13.1	12.9	13.4	13.5	13.7	14.9
- Aucun	0.9	1.0	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
- Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Source :	Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, 2022, basée sur les données du recensement du Canada, 1991-2021. Le concept de première langue officielle repose sur trois questions du recensement : connaissance du français et de l'anglais, langue maternelle et langue parlée à la maison. Dans ce tableau, les réponses multiples ont été réparties équitablement entre les langues déclarées.						

## Population selon la première langue officielle parlée Québec, 1991 à 2021



Source : Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, 2022, basée sur les données du recensement du

POPULATION SELON LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE							
Île de Montréal - 1996-2021							
PLOP		1996	2001	2006	2011	2016	2021
<b>Population (n)</b>							
- Français		1 136 728	1 178 360	1 182 480	1 204 265	1 245 848	1 243 478
- Anglais		560 813	563 940	595 910	611 005	625 000	692 113
- Aucun		51 975	40 535	45 490	46 925	43 910	44 430
- Total		1 749 515	1 782 835	1 823 880	1 862 195	1 914 758	1 980 021
<b>Répartition (%)</b>							
- Français		65.0	66.1	64.8	64.7	65.1	62.8
- Anglais		32.1	31.6	32.7	32.8	32.6	35.0
- Aucun		3.0	2.3	2.5	2.5	2.3	2.2
- Total		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Source :	Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, 2022, basée sur les données du recensement du Canada, 1996-2021.						

<b>POPULATION SELON LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE</b>						
<b>RMR de Montréal - 1996-2021</b>						
PLOP	1996	2001	2006	2011	2016	2021
<b>Population (n)</b>						
- Français	1 753 248	2 597 618	2 731 150	2 875 583	3 103 430	3 170 188
- Anglais	518 603	734 948	800 595	847 858	888 280	1 009 693
- Aucun	42 045	48 080	56 765	62 475	61 634	66 180
- Total	2 313 895	3 380 645	3 588 510	3 785 915	4 053 344	4 246 060
<b>Répartition (%)</b>						
- Français	75.8	76.8	76.1	76.0	76.6	74.7
- Anglais	22.4	21.7	22.3	22.4	21.9	23.8
- Aucun	1.8	1.4	1.6	1.7	1.5	1.6
- Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Source :	Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, 2022, basée sur les données du recensement du Canada, 1996-2021.					



## LANGUE UTILISÉE AU TRAVAIL RECENSEMENT DU 2021

### Principaux messages

Au Québec, quatre travailleurs sur cinq (79,9) % utilisaient principalement<sup>1</sup> le français au travail ; 14,0 % utilisaient principalement l'anglais et 5,4 % utilisaient le français et l'anglais à égalité.

- En 2021, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, 70,0 % des travailleurs utilisaient principalement le français au travail (soit une proportion presque identique à celle observée en 2016) ; 21,0 % utilisaient principalement l'anglais (comparativement à 17,9 % en 2016) et 8,3 % utilisaient le français et l'anglais à égalité.

Les institutions et organismes des Québécois d'expression anglaise (QEA) et le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) travaillent avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour assurer que l'offre de programmes de français langue seconde soit augmentée pour la main-d'œuvre et afin d'en garantir l'accès.

À l'aide de ses programmes, le SRQEA soutient les organisations et les institutions des QEA afin de comprendre les obstacles et mener des initiatives pour le développement de l'apprentissage du français langue seconde visant ainsi à améliorer l'employabilité des QEA.

### CONTEXTE

- Selon les données 2016, le taux de chômage<sup>2</sup> des QEA était de 8,9 % alors qu'il était de 6,9 % chez les francophones. Le taux de chômage des QEA était donc 2 % plus élevé. Cette disparité était présente dans la majorité des régions administratives.
  - Lors des consultations du SRQEA de 2019, les QEA ont exprimé que l'apprentissage du français langue seconde est une solution favorisant leur employabilité au Québec.
- Le 30 novembre dernier, Statistique Canada a rendu publiques les données recueillies lors du recensement de 2021 relativement aux langues de travail.

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

<sup>1</sup> Les personnes utilisant « principalement » le français ou l'anglais sont celles qui utilisent une seule de ces deux langues le plus souvent au travail. Cela exclut les personnes qui utilisaient le français et l'anglais à égalité, mais inclut celles qui utilisaient le français ou l'anglais à égalité avec une langue non officielle.

<sup>2</sup> Les données démographiques du taux de chômage du recensement 2021 ne sont pas encore disponibles.

•

[Redacted text block]

■

[Redacted text block]

**CONCLUSION**

•

[Redacted text block]

■

[Redacted text block]

[Redacted text block]



## ANNEXE 1

### – Langue utilisée le plus souvent au travail, Québec, 2001-2021 –

- Après être restée stable durant la période 2001-2011, la proportion de ceux qui utilisent le français le plus souvent au travail a diminué durant la période 2011-2021, passant de 84,4 % à 82,2 %.
- La proportion de ceux qui utilisent le plus souvent l'anglais au travail dans l'ensemble du Québec a diminué au cours de la période de 2001 à 2011 avant de passer de 14,7 % en 2011 à 16,8 % en 2021.
- La proportion de ceux qui ont utilisé une langue autre que le français ou l'anglais comme langue de travail la plus fréquente est demeurée faible tout au long de cette période.

#### LANGUE UTILISÉE LE PLUS SOUVENT AU TRAVAIL, QUÉBEC

Langue	2001	2006	2011	2016	2021
Français (ajusté)	3 310 180	3 596 351	3 737 426	3 777 633	3 903 055
Anglais (ajusté)	591 263	630 186	649 978	706 873	799 083
Autres (ajusté)	37 063	40 418	39 586	45 265	44 883
Total	3 938 505	4 266 955	4 426 990	4 529 770	4 747 020
Français (ajusté)	84,0 %	84,3 %	84,4 %	83,4 %	82,2 %
Anglais (ajusté)	15,0 %	14,8 %	14,7 %	15,6 %	16,8 %
Autres (ajusté)	0,9 %	0,9 %	0,9 %	1,0 %	0,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(1) Source : Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, décembre 2022, basé sur les données du recensement de 2001 à 2021, Statistique Canada. Les réponses multiples ont été attribuées de manière égale entre les langues déclarées.

## ANNEXE 2

### – Langue utilisée le plus souvent au travail, l'Île de Montréal, 2001-2021 –

- Pour la période 2001 à 2021, l'utilisation de l'anglais comme langue utilisée le plus souvent au travail a augmenté lors de la dernière période de recensement (2016-2021) après être restée relativement stable au cours des 15 années précédentes.
- Après être restée stable au cours de la période 2001-2011, la proportion de ceux qui utilise la langue française le plus souvent au travail de l'île de Montréal a diminué au cours de la période 2011-2021, passant de 64,7 % à 61,5 %.

### LANGUE UTILISÉE LE PLUS SOUVENT AU TRAVAIL, L'ÎLE DE MONTRÉAL

Langue	2001	2006	2011	2016	2021
Français (ajusté)	635 696	666 511	665 198	685 664	706 559
Anglais (ajusté)	326 961	344 931	344 635	369 214	422 964
Autres (ajusté)	19 588	19 613	18 988	20 097	18 862
Total	982 245	1 031 055	1 028 820	1 074 975	1 148 385
Français (ajusté)	64,7 %	64,6 %	64,7 %	63,8 %	61,5 %
Anglais (ajusté)	33,3 %	33,5 %	33,5 %	34,3 %	36,8 %
Autres (ajusté)	2,0 %	1,9 %	1,8 %	1,9 %	1,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(1) Source : Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, décembre 2022, basé sur les données du recensement de 2001 à 2021, Statistique Canada. Les réponses multiples ont été attribuées de manière égale entre les langues déclarées.

## ANNEXE 3

### – Langue utilisée le plus souvent au travail, RMR de Montréal, 2001-2021 –

- Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la proportion de ceux qui utilisaient le français le plus souvent au travail dans la RMR de Montréal a diminué entre 2011 et 2021 après avoir légèrement augmenté entre 2001 et 2011.
- L'utilisation de l'anglais comme langue utilisée le plus souvent au travail a augmenté au cours des 10 dernières années, atteignant un peu plus du quart de la population active en 2021. Cela fait suite à une légère baisse entre 2001 et 2011.

#### LANGUE UTILISÉE LE PLUS SOUVENT AU TRAVAIL, RMR DE MONTRÉAL

	2001	2006	2011	2016	2021
Français (ajusté)	1 431 327	1 573 043	1 636 668	1 737 753	1 805 890
Anglais (ajusté)	445 777	481 060	494 450	542 450	620 200
Autres (ajusté)	25 192	25 898	25 058	28 368	27 890
Total	1 902 295	2 080 000	2 156 175	2 308 570	2 453 980
Français (ajusté)	75,2 %	75,6 %	75,9 %	75,3 %	73,6 %
Anglais (ajusté)	23,4 %	23,1 %	22,9 %	23,5 %	25,3 %
Autres (ajusté)	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(1) Source : Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, décembre 2022, basé sur les données du recensement de 2001 à 2021, Statistique Canada. Les réponses multiples ont été attribuées de manière égale entre les langues déclarées.

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.
24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.
32. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire.
33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:
- 1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;
  - 2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;
  - 3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;
  - 4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;
  - 5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;
  - 6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;
  - 7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;
  - 8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.
- Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.
34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.  
Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de

la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

- 37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.
- 39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.
- 48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.  
Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

## **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

### **RÉVISION**

#### **a) Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **QUÉBEC**

Commission d'accès à l'information  
Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télec : (418) 529-3102

#### **MONTRÉAL**

Commission d'accès à l'information  
Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196  
Télec : (514) 844-6170

#### **b) Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### **c) Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

## **APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC**

### **a) Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

### **b) Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

### **c) Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.